

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2008.

L'an deux mil huit, le vingt-huit du mois d'août, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ARCIS Michel, M ANDRIEU Eric, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, Mme VAGGIANI Renée, M. VEY Patrick

Absents représentés : MM GIRAUD Christophe, PANNEFIEU Jean-Paul, DIDIERJEAN Renaud

M CHAZALON Didier a été nommé secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Renée VAGGIANI précise que les chiffres présentés lors du dernier conseil à propos des travaux sur les bâtiments n'ont pas été transcrits sur le compte-rendu. Il faudrait au moins que les conseillers puissent avoir une copie des documents présentés. De plus elle précise que de nombreuses plaintes lui ont été adressées concernant la plage du plan d'eau. Monsieur le Maire rétorque que les chiffres en question doivent encore être affinés et qu'il serait encore prématuré de les divulguer de façon officielle, les malentendus étant encore possibles. En ce qui concerne le plan d'eau, il répond qu'en raison des pluies abondantes du printemps, il a été mis en service tardivement, ce qui a perturbé le planning du service technique.

Le compte-rendu est approuvé avec 13 voix pour et 6 contre.

Bilan des différentes réunions

Communauté de Communes du Pays du Mézenc

Le projet de Zone de Développement Eolien est en cours d'élaboration avec un rendu prévu en septembre. Actuellement l'étude porte uniquement sur les contraintes règlementaires et une réunion publique sera proposée à la population.

Commissions de Sécurité

Une visite du Château avec un représentant du SDIS a permis de mettre en évidence les premiers travaux d'urgence à réaliser, avec en priorité un accès sécurisé côté Mairie. Une remise aux normes devra être réalisée.

Bilan de la saison touristique

Le bilan est relativement bon dans l'ensemble.

Personnel communal

- **ATSEM** : un problème se posait pour la garderie du soir. Monsieur le Maire précise que pour des raisons de sécurité évidentes, l'Aide Maternelle qui surveille la garderie ne peut pas faire le ménage en même temps, ce qui était le cas jusqu'alors. Dès la rentrée 2008, les

ATSEM feront à tour de rôle la garderie le soir et le ménage, afin de ne jamais laisser les enfants seuls.

- **Embauche agent d'entretien** : Michelle SAUZARET a été embauchée en remplacement de Laurence MIRMAND sur un poste à 23 heures. Monsieur le Maire précise ce poste avait été proposé par deux fois à Nadine LHOSTE afin de compléter son horaire.

- **Aide aux devoirs – surveillance cantine** : sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide à l'unanimité de renouveler le poste contractuel de surveillant de cantine – aide aux devoirs, 10 heures par semaine réparties comme suit : 12 h 15 à 13 h 15 et 16 h 30 à 18 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors jours fériés et vacances scolaires pour la durée de l'année scolaire. Le poste sera à nouveau attribué à Nadine Lhoste.

- **Second de cuisine au Collège** : Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général a créé en 2007 ½ poste en remplaçant d'un poste ATOS supprimé au Collège Laurent Eynac. Le Directeur du Collège avait demandé de passer ce poste à 70 % pour les 100 repas primaires et maternelles. Le Conseil Général avait accepté de prendre à sa charge 50 %, 20 % restant à la charge de la Commune. Ces 20 % représentent 7 heures par semaine et sont à répartir entre la Commune du Monastier (60 %), les Estables (20 %) et St Martin de Fugères (20 %). Après en avoir délibéré, le Conseil décide de reconduire un emploi saisonnier de 7 heures par semaine du 2 septembre 2008 au 2 juillet 2009, hors vacances scolaires, indice brut 280 majoré 290, et de nommer Madame Marie-Laure PEGHERE sur cet emploi, et précise que les communes des Estables et de St Martin de Fugères participeront à nouveau chacune à hauteur de 20 % du salaire brut de Mme PEGHERE et des charges afférentes.

- **Demande de Marie-Hélène CORTIAL** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Marie-Hélène CORTIAL, adjoint du patrimoine 1^{ère} classe. Elle demande à pouvoir bénéficier d'un avancement sur le grade d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe en raison de son ancienneté. Un débat s'engage. Monsieur le Maire précise que Mademoiselle CORTIAL est disposée à suivre des formations. Il précise qu'un gros travail d'informatisation des archives reste par exemple à faire et correspond au type de missions attendues. Sophie AVOUAC souhaiterait que Melle CORTIAL monte aussi un projet pédagogique et mette en place des animations en direction des écoles. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de demander l'inscription de Marie-Hélène CORTIAL sur le tableau annuel d'avancement proposé par le Centre de Gestion et de conditionner sa nomination sur le poste d'adjoint principal 2^{ème} classe au suivi d'une formation et à la mise en place d'animations.

- **Poste Josiane OLLIER** : Monsieur le Maire demande au Conseil de « lisser » les heures effectuées par Madame OLLIER sur une année, ce qui représenterait un emploi à 26 h par semaine. Les heures complémentaires faites de façon irrégulière seraient ainsi étalées sur l'année, pour un coût global équivalent et surtout pour une plus grande clarté. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de passer le poste de Josiane OLLIER à 26 h hebdomadaires. En ce qui concerne les heures de vacances dues jusqu'alors, Mme Ollier pourra les récupérer lorsque cela s'avèrera possible.

- **Piscine municipale** : Monsieur le Maire précise que les contrats du personnel se terminent le 31 août. Le Conseil décide de ne pas les prolonger et maintient la fermeture de la piscine au 31 août.

- **Bilan personnel saisonnier** : les jeunes employés durant l'été ont donné satisfaction.

Droits de préemption

- vente de 4 parcelles bâties sises le Fraysse, section D n° 292, 1760, 1761, 1764,
- vente de 2 parcelles bâties sises Crouziols, section D n° 1374, 1375,

- vente d'une parcelle bâtie sise section AC n° 58, la Commune ne préempte pas.

Dossiers divers à régler

- **demande de Madame THOMAS-SAURON** : Monsieur le Maire rappelle une délibération d'août 2007 qui fixait le prix de vente du domaine public à 10 € à Meyzoux en faveur de Madame THOMAS-SAURON. La parole lui est donnée : elle souhaite acquérir environ 500 m² autour de sa propriété mais trouve le prix trop élevé. Renée VAGGIANI précise que le conseil précédent avait autorisé une cession du domaine public devant la maison seulement. Didier CHAZALON lui présente un document d'arpentage qui a été réalisé par un géomètre, bornant ces 500 m² et signé par Renée VAGGIANI. Madame Vaggiiani précise que c'est Roger MIALON, premier adjoint à l'époque, qui avait assisté à ce bornage et qu'elle a signé sans vérifier le document. André NICOLAS estime que c'est le prix pratiqué pour un terrain non loti et constructible. A priori, cet achat de 500 m² ne lèse personne et reste envisageable mais concernant le prix, ce montant ayant déjà été appliqué au Mont, il ne sera pas négociable. Renée VAGGIANI souhaite un rendez-vous avec les personnes qui ont signé ce document d'arpentage. Rendez-vous est pris pour le 25 octobre en Mairie, en accord avec Madame THOMAS-SAURON pour clarifier la situation. Roger Mialon et Monsieur Sauron qui avaient assisté à la pose des bornes d'arpentage et Renée Vaggiiani qui avait validé cette dernière seront invités à y assister.
- **Domaine public** : l'équipe municipale tient à préciser qu'en vertu de la loi, nul ne peut prendre possession du domaine public, même après une occupation illégale de plusieurs années. La municipalité est en revanche disposée à régulariser les situations ambiguës de ceux qui le souhaitent, consciente que de nombreuses modifications ont été opérées il y a bien longtemps. Les compromis trouvés déboucheront automatiquement sur la signature d'un acte notarié, seul document permettant de justifier une acquisition. Ils ne devront pas porter atteinte à l'intérêt collectif et respecteront les règles établies en matière d'urbanisme. L'équipe municipale rappelle pour terminer que dans le cas d'une vente ou d'un achat, la municipalité a pour mission de conseiller le vendeur et l'acheteur de façon impartiale et recommande vivement aux uns comme aux autres de prendre connaissance du cadastre (document à valeur fiscale uniquement) et des normes en vigueur en matière d'assainissement non collectif (mise aux normes obligatoire en 2012) avant toute négociation.
 - **Prix du terrain communal** : Monsieur le Maire propose au Conseil de réfléchir à des prix de vente fixes qui pourraient être appliqués à l'occasion de ventes par la Commune, en fonction du zonage du P.L.U.
 - **Enquêtes publiques** : à l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à faire procéder aux enquêtes publiques au Rond Point des Acacias (affaire BELLE-PERAT) et à Granegoule (Affaire SAUZARET).
 - **Dossier HINTZY, Chemin de La Beysseyre Basse** : S'appuyant sur une délibération de 1982 restée sans effet, Monsieur Hintzy demande à la municipalité de classer le chemin situé sur la parcelle section B n°237 dans le domaine public de la Commune. Monsieur le Maire propose de régulariser cette situation et de préparer l'acte administratif de cession pour l'€ symbolique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de régulariser cette situation par l'acquisition de l'assise de ce chemin cadastré section B n° 237 à l'euro symbolique, autorise Monsieur le Maire à procéder à la rédaction de l'acte administratif et le

charge de faire procéder à l'inscription de ce chemin au domaine public de la Commune par l'intermédiaire des services des Hypothèques.

- **Travaux aux Rascoux** : des problèmes d'infiltration d'eau avaient déjà été constatés et les travaux réalisés dernièrement ayant été inutiles, il conviendra de revoir la question et de trouver une solution plus appropriée.

- **Montée St Chaffre** : Consécutivement aux travaux réalisés dans cette rue, il semble que les eaux usées passent dans les réseaux, entraînant une pollution non négligeable. La question devra être étudiée pour tenter d'y remédier. Par ailleurs, l'Agence de L'eau demande que les 7 bouches soient testées avant de verser la subvention due (les documents relatifs à ces tests n'ayant pas été transmis).

Biens de section

Une réunion a été organisée au Mont à l'initiative des habitants. L'objectif était de s'informer sur la gestion des biens de section en vue de la création d'une commission syndicale qui aurait pour mission de gérer les revenus de la section ainsi que ses biens. Pour accélérer la procédure et respecter les délais légaux, les habitants souhaitent que la Mairie demande à Monsieur le Préfet l'autorisation de constituer cette commission syndicale. Le Conseil accepte à l'unanimité. La requête des habitants du Mont permettra à la municipalité d'engager une procédure de communalisation de certains biens de section, en accord avec les ayants-droits et lorsque cela s'avèrera possible.

Délibérations diverses

- **Avenant D.D.E.** : Monsieur le Maire explique au Conseil que le marché de conduite d'opération confié à la DDE pour le réaménagement des bâtiments conventuels concernant les deux premières tranches (mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment et de la chaufferie) est en cours. Il a été décidé de faire aménager un espace culturel européen dans les premiers et deuxièmes étages de l'aile nord. La signature d'un avenant à la convention déjà signée avec la D.D.E permettra aux responsables du dossier en cours de poursuivre leur mission et d'étendre celle-ci. Le montant du marché entraînera une augmentation de la prestation de 12 640 € HT, la mission totale coûtant ainsi 51 140 € HT, soit 61 163.44 € TTC. La durée du marché est portée à 64 mois. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Chorales** : Monsieur le Maire explique au Conseil que l'association « Chœur 77 » a effectué 1326 photocopies à l'occasion de leur stage qui s'est déroulé début juillet. Etant donné qu'il n'existe pas de régie pour encaisser les recettes de ces photocopies qui ont intégralement été payées par l'association Chorales 77, il demande au Conseil d'autoriser l'encaissement du chèque délivré par celle-ci.

- **Location du gymnase** : Monsieur le Maire explique au conseil que le gymnase a été loué à quelques jeunes du Monastier le 13 août dernier. Une location symbolique de 5 € avait été versée par ceux-ci. Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'encaisser cette somme et propose de réfléchir à la possibilité de louer le gymnase aux jeunes du Monastier en fixant des règles précises. Renée Vaggiani précise que les risques sont nombreux et qu'une surveillance devra être exercée. Une réflexion sera engagée ultérieurement et une réunion avec les jeunes sera organisée dans les semaines à venir.

- **Parc des Monts d'Ardèche** : Monsieur le Maire explique que le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche s'est engagé dans une procédure de révision de sa Charte. Une extension en direction de notre territoire est à l'étude mais celle-ci ne prendrait en compte que 12 des 15 communes de la Communauté de Communes. En accord avec les 15 maires de la Communauté de Communes du Pays du Mézenc, Monsieur le Maire propose que le

périmètre de l'étude englobe non seulement le territoire de la Commune mais aussi l'ensemble des territoires des 14 autres afin que la Communauté de Communes du Pays du Mézenc demeure une communauté de projets dans son intégralité. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil adopte la proposition présentée par le Maire et lui donne tout pouvoir pour procéder à son exécution.

- **Exonération des manifestations sportives** : Le Conseil Municipal, conformément à l'article 1561 B 2^{ème} alinéa du Code Général des Impôts, décide d'exonérer l'ensemble des manifestations sportives qui se dérouleront sur le territoire de la Commune à compter du 1^{er} janvier 2009.

- **Décisions modificatives** : Certaines inscriptions budgétaires étant insuffisantes, le Conseil approuve à l'unanimité les décisions modificatives suivantes, sur proposition de Monsieur le Maire :

Budget eau

615 (entretien et réparation) : + 1 000 €

74 (subvention d'équilibre) : + 1 000 €

Budget camping

615 (entretien et réparation) : + 500 €

74 (subvention d'équilibre) : + 500 €

Budget commune :

673 (annulation d'un titre de 2007) : + 26 €

657364 (subvention budget eau + camping) : + 1 500 €

654 (perte sur créance suite à annulation du titre CCPM) : + 2 000 €

60633 (fournitures de voirie) : - 3 526 €

- **Subventions d'équilibre** : Afin de pouvoir équilibrer les budgets « eau » et « camping », Monsieur le Maire propose au Conseil de verser des subventions d'équilibre du budget « commune ». Après en avoir délibéré, le Conseil décide le versement d'une subvention d'équilibre du budget « commune » vers le budget « eau » d'un montant de 1000€, décide le versement d'une subvention d'équilibre du budget « commune » vers le budget « camping » d'un montant de 500 € et rappelle qu'une subvention d'équilibre de 15 000 € du budget « commune » vers le budget « camping » avait été approuvée à l'occasion des votes des budgets. Il autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables.

- **Arrhes perçues au camping** : Monsieur le Maire présente la demande d'une personne qui avait versé des arrhes lors de la réservation d'un emplacement au camping municipal. Cette personne a annulé sa réservation en fournissant un certificat médical et souhaite récupérer ses arrhes. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide que les arrhes ne peuvent être restituées en cas d'annulation de la réservation au camping, ainsi qu'il est prévu par le Code de la Consommation.

- **Loyer appartement 36 rue St Jean** : Monsieur le Maire explique au Conseil que des travaux de réfection vont être entrepris dans le logement sis 36 rue St Jean par les futurs locataires. Il propose au Conseil de fixer le montant du loyer pour le bail qui sera signé le 1^{er} octobre 2008. Après en avoir délibéré, le Conseil fixe le montant du loyer à 350 € par mois et décide que les locataires pourront bénéficier d'un mois de loyer gratuit s'ils s'engagent à effectuer quelques travaux de rénovation dans l'appartement.

- **Tarif cantine** : afin de compenser la hausse du prix du repas facturé par le Collège Laurent Eynac, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 3.15 € le prix d'un ticket de cantine à compter de 1^{er} septembre 2008.

- **Commission Locale d'Information et de Surveillance du Centre d'Enfouissement technique de Chastel-Ligou** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture de

Haute-Loire demandant au Conseil de désigner un représentant au sein de cette commission. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Didier CHAZALON titulaire et Monsieur Maurice MARCON suppléant.

- **Echange Commune / REBOUL** : Monsieur le Maire rappelle au conseil une délibération du Conseil en date du 8 février 2008 par laquelle le conseil autorisait Madame le Maire à signer l'acte administratif d'échange entre la Commune et Monsieur REBOUL. Le Conseil ayant été intégralement renouvelé, il demande au Conseil de désigner un adjoint pour signer cet acte. Après en avoir délibéré, le Conseil désigne Alain GALLAND pour signer l'acte administratif d'échange.

- **Assurance du personnel** : Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition d'assurance-groupe de DEXIA SOFCAP pour le personnel communal titulaire. Ces tarifs ont été négociés par l'intermédiaire du Centre de Gestion. Le Conseil décide de demander d'autres devis avant de s'engager auprès de cet organisme.

- **Demande de Monsieur GINEYS** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Franck GINEYS par lequel ce dernier sollicite l'interdiction de stationnement Place de la Poste pendant les heures de livraison de sa boucherie sise 74 rue St Pierre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rappelle les problèmes évoqués lors d'un précédent conseil concernant l'accès au magasin de Monsieur GINEYS à l'occasion de ces livraisons et autorise Monsieur le Maire à interdire par arrêté municipal le stationnement, place de la Poste devant l'accès au magasin de Monsieur GINEYS, les lundi de 11h à 15h, mardi de 9h à 11h, jeudi de 11h à 14h.

- **Plan Communal de Sauvegarde** : Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente au Conseil le plan de sauvegarde de la Commune mis à jour. Consultable en Mairie et bientôt sur son site internet, il indique les coordonnées des personnes à joindre en cas de crue ainsi que les procédures d'urgence en cas de situation exceptionnelle (alertes orange et rouge). Le plan de sauvegarde présenté par Monsieur le Maire est approuvé.

Opération « Mézenc Meygal, Terre de Savoir Faire »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une manifestation agricole « Mézenc Meygal Terre de Savoir Faire » a eu lieu en 2002 et que le Comité de Développement Mézenc-Meygal souhaite reconduire cette opération en 2009. Cette journée permettra aux agriculteurs de faire découvrir au public toutes les races bovines, ovines, caprines et équines existantes sur la zone du Comité de Développement. Il propose au Conseil que la Commune du Monastier-sur-Gazeille se porte candidate pour recevoir cette manifestation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la Commune du Monastier-sur-Gazeille se portera candidate pour l'organisation de cette manifestation en 2009.

Travaux d'urgence réalisés

Devant la pizzeria un avaloir a été débouché et une nouvelle grille a été installée. Des grilles ont été remplacées dans la centrale hydraulique du Pont de l'Estaing, ceci pour préserver la turbine.

Questions diverses

- **Un acte de vandalisme** a été commis au lieu dit « La Prade » (panneau arraché).
- **Monsieur le Maire** donne lecture de la réponse de Françoise MEJEAN (correspondante de l'Eveil) concernant les comptes-rendus du Conseil sur l'Eveil de la Haute-Loire. Madame Méjean précise que ceux-ci ne peuvent pas figurer intégralement sur l'Eveil

en raison de leur taille. Monsieur le Maire ajoute qu'ils seront présentés en intégralité sur le site internet de la mairie.

- **Demande du C.A.T. Meymac** : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier du C.A.T. Meymac du 4 août dernier. Le Directeur du C.A.T. fait part de différents projets (agrandissement des ateliers, mise en conformité des chambres du foyer, livraisons de repas à domicile). Il sollicite dans un premier temps une révision du PLU car les terrains dont dispose le C.A.T. ne sont pas constructibles, et dans un deuxième temps un raccordement de ces locaux à la nouvelle station d'épuration. Monsieur le Maire présente un devis fourni par l'entreprise EYRAUD concernant ce raccordement. Il précise que des subventions pourraient être accordées si la demande est faite avant le 15 septembre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'effectuer une révision partielle du PLU et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondant au raccordement du CAT à la nouvelle station d'épuration.
- **Square Laurent Eynac** : Monsieur le Maire explique au Conseil que le buste de Laurent Eynac est presque toujours masqué par des véhicules en stationnement. Il propose au Conseil de rechercher un endroit plus approprié. Le square situé en contrebas pourrait être envisagé. Les membres du Conseil sont invités à réfléchir à un lieu plus adéquat.
- **Escalier du Château** : Monsieur le Maire explique au Conseil que cet escalier présente un réel danger lors de son utilisation. Il présente une idée d'installation d'une rambarde et d'une ouverture plus importante respectueuse des réglementations en vigueur. Les conseillers sont invités à réfléchir à ces travaux.
- **Marché aux bestiaux** : la Commune pourrait peut être acquérir un terrain à la ZA pour la construction de ce marché qui reste une priorité.
- **Permanence en cas de grève** : en vertu de la loi 2008-790 du 20 août 2008, la Commune est tenue de mettre en place un système d'accueil des enfants d'école élémentaire en cas de grève du personnel enseignant. Les ATSEM seront réquisitionnées.
- **Site internet** : le site internet du Monastier est désormais consultable. Didier CHAZALON présente les différentes rubriques. L'adresse du site qui a été réalisé bénévolement par Myriam Veysseyre et Stéphane Chaballier, membres de l'association Le mon@stierinform@tique, est : le-monastier-sur-gazeille.net.
- **Boues ancienne station** : environ 600 m³ de boues restent à épandre. Aucune solution n'ayant été envisagée jusqu'ici, la nouvelle équipe cherche une solution respectueuse de l'environnement et des normes en vigueur.
- **Carrefour garage CHAUSSENDE** : le marquage au sol avait été refait par l'équipe municipale mais doit être partiellement modifié car il ne respecte pas les obligations réglementaires.

Prochain conseil le 25 septembre.

La séance est levée à 23 h 15.